

Rethel agrandit sa zone de l'Etoile de 20 hectares

Ce projet de 3 M euros est en cours de viabilisation sur la première extension de cette zone industrielle et commerciale qui compte 23 entreprises au bord de l'A34. L'avenir associera la zone de l'Etoile à l'ouverture à proximité du Parc d'activités départemental de Rethel.

Bâtie sur son promontoire, au beau milieu d'un paysage de collines, Rethel, que contourne une voie express à quatre voies connectées à l'autoroute A34, réunit 8 300 habitants et quelque 2 600 scolaires (dont 1 000 en classes primaires). C'est dire combien la commune de Rethel abritant deux collèges et deux lycées (dont un agricole) et, au bord de la rivière l'Aisne, un centre ville très commerçant, est un pôle urbain dynamique entre Charleville-Mézières et Reims. La Ville de Rethel traduit ce dynamisme que lui confère de surcroît son excellente position géostratégique régionale, dans la gestion de sa zone d'activités.

Créée dans les années 1970, la zone de l'Etoile est accessible directement depuis l'autoroute par un grand échangeur. Rethel qui dispose d'un budget annuel de plus de plus de 20 M euros et qui emploie une centaine d'agents y recense quelque 500 emplois dans 23 entreprises de toutes les tailles. *"C'est à la fois une zone industrielle avec de grandes entreprises comme le fabricant de cartons Smurfit Kappa où travaillent 180 personnes et les Transports Simon qui emploient 110 salariés ; une zone commerciale avec de grands magasins spécialisés (bricolages, surgelés, vêtements, équipements automobile) et un hypermarché Carrefour ; et une zone de services avec des cabinets comptables, une clinique vétérinaire et des administrations comme la médecine du travail"*, explique Guy Deramaix, maire de Rethel.

La découverte des tombes à char

La zone de l'Etoile s'étend sur 60 hectares bien remplis. Elle accueillera bientôt un laboratoire d'analyses médicales. Elle

compte aussi dans ses lots une maison de retraite, des restaurants, une caserne flambant neuve de sapeurs-pompiers et le centre autoroutier de la DDE.

"Ça s'est rempli très vite, précise Renaud Averly, directeur général des services de la Ville de Rethel. L'accès direct à l'A34 et le positionnement géographique de Rethel y sont pour beaucoup. Aussi avons-nous besoin aujourd'hui d'étendre la zone de l'Etoile. Rethel investit 3 M euros sur trois ans, avec l'aide du Conseil général des Ardennes, dans un projet d'extension de 20 hectares".

Une première tranche de 8 hectares est en cours de viabilisation et d'équipement en haut débit. Elle sera divisée en quatre ou cinq parcelles que les acquéreurs pourront réunir s'ils le souhaitent. Quatre autres hectares seront viabilisés en 2010. Sur les huit hectares restants de l'extension, les sondages d'archéologie préventive ont révélé la présence de tombes à char de l'époque gauloise. Il faut donc attendre que des fouilles scientifiques soient entreprises au 1^{er} semestre 2009.

Mais d'ores et déjà, et avec le soutien technique de la CCI des Ardennes, la partie de l'extension de la zone de l'Etoile viabilisée cette année, intéresse des investisseurs internes et externes au département.

Contacts :

- Mairie de Rethel - Hôtel de Ville, BP 5121, 08305 Rethel
web : www.villederethel.fr
- Maire : Guy Deramaix - mail : g.deramaix@villederethel.fr
tél : 03 24 39 41 44 ou 06 72 12 59 78
- DGS : Renaud Averly - tél : 06 07 98 18 44 - mail : r.averly@villederethel.fr
- CCI Ardennes Expansion : Gwénaél Guégan, tél : 03 24 56 62 88
mail : gguégan@ardennes.cci.fr



Guy Deramaix, maire de Rethel (assis) et Renaud Averly, directeur général des services de la Ville de Rethel.

Il y a de l'avenir dans le Pays Rethelois

À proximité de la zone de l'Etoile, se dessine déjà dans le parcellaire de champs emblavés qui cernent le lycée agricole, le périmètre du futur Parc d'activités départemental. Il couvrira 300 hectares directement connectés à l'A34 et à la zone de l'Etoile. Estimé à plus de 30 M euros, ce projet du Conseil général des Ardennes s'inscrit dans le cadre du contrat de développement économique 2007-2013.

Il doit améliorer l'attractivité du territoire ardennais en bâtissant à Rethel un pôle d'excellence des filières de la logistique et des agro-ressources. De fait, en empruntant l'autoroute A34, la ville est située à proximité des grands investissements du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-ressources (IAR) en Champagne-Ardenne, mais aussi à vingt minutes de Reims ou de Charleville-Mézières, à une heure des portes du Benelux et à 3 heures de Cologne.

Afin d'harmoniser sur son territoire les investissements (notamment un centre aquatique de 7 M euros à Rethel en 2012, une Opah, le Pays Rethelois a embauché un coordonnateur des activités économiques. Ce pays réunit les communautés de communes de l'Asfeldois et des Plaines du Porcien et du Junivillois, soit 64 communes au total. "En plus de la zone de l'Etoile et du futur parc départemental, nous disposons de cinq zones locales qui ont chacune des atouts à défendre", souligne Guy Deramaix, le maire de Rethel et président du Sivom du Rethelois.

Contact : Conseil général des Ardennes, Direction des routes et des infrastructures, tél : 03 24 55 68 16 mail : dri-seg@cg08.fr Le Pays Rethelois, 3 quai Orfeuill, 08300 Rethel tél : 03 24 38 91 16

Coûts, surcoûts, contrecoups

Aménagement de la zone de Tournes-Cliron

Le 18 décembre 2008, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Ardennes s'adressait à la CCI à propos des impacts sur l'environnement de l'aménagement de la zone d'activités de Tournes-Cliron : "Il a été constaté une zone humide assez importante non mentionnée dans le dossier. Les aménagements prévus vont provoquer sa destruction".

Consternation à la Chambre.

Créée en 1978, la zone de Tournes-Cliron n'avait pas fait l'objet d'aménagements avant la mise en œuvre en 2005 d'un contrat territorial avec l'Etat, l'Europe, la Région et le Département. La CCI investit dès lors 4,5M euros pour la requalification de 80 hectares.

Dans son projet d'aménagement, conciliant développement économique et protection de l'environnement, la CCI a bien pris en compte les 10 hectares de zone humide identifiés et délimités dans l'étude d'impact transmise par les services de l'Etat.

Or, l'Etat impose à nouveau à la CCI de prendre en considération une seconde zone humide, étendue elle aussi sur 10 hectares, réduisant d'autant l'espace disponible pour les entreprises.

Aussi, pour un projet initial d'aménagement et de requalification défini et budgété pour 80 hectares, la CCI se retrouve amputée de 20 hectares. Et pour satisfaire strictement au code de l'environnement, elle est sommée d'engager des frais pour la protection de zones humides découvertes au coup par coup.

Cette réduction de surface constructible entraîne inévitablement une hausse en flèche du prix du mètre carré sur la zone de Tournes-Cliron. Dans un premier temps, le prix avait déjà dû être porté de 6,10 euros à 12,67 euros HT le m². Avec les nouvelles contraintes imposées à la CCI, le prix devrait grimper à 20 euros HT au moins le m².

Difficile d'attirer des entreprises dans de telles conditions !

Aménagement du port de Givet La CCI plumée par l'alouette ?

Après l'arrêt des activités de la société SANARA, le port de Givet est devenu la propriété de la CCI des Ardennes, qui en a repris l'exploitation.

Afin de donner à cette infrastructure multimodale de transports une nouvelle dynamique, la CCI vient de réaliser dans le cadre du contrat de plan Etat-Région un important programme de requalification, à hauteur de 4,5M euros et a conclu avec Voies Navigables de France (VNF) une convention de concession d'outillages publics.

Dans le cadre de l'autorisation d'exploiter le port, les services de l'Etat ont délimité une friche herbacée, refuge d'espèces protégées : alouettes, pies-grièches et lézards.

Ces animaux avaient profité de l'inactivité du port de Givet pour y nicher en toute quiétude.

Cette découverte vient compromettre largement le développement économique de ce site et provoquer des surcoûts inquiétants. En effet, sur les 32 hectares en cours d'aménagement, la friche herbacée s'étend sur 4 hectares, ce qui correspond aux besoins d'une entreprise qui souhaitait s'installer sur le port de Givet pour y créer 50 emplois.

"La contrainte environnementale qui pèse sur cette autorisation d'exploiter représente au minimum un investissement de 300 000 à 400 000 euros et un surcoût d'exploitation annuel de 50 000 euros. Or la réglementation actuelle des CCI nous oblige à répercuter ces surcoûts sur le prix des services proposés aux utilisateurs du port. Il est évident que dans ce cas-là aussi, la contrainte environnementale devient rédhibitoire pour le fonctionnement d'une infrastructure de développement économique et de création d'emplois. L'emploi est aujourd'hui, encore plus qu'hier, une priorité, mais il est devenu une priorité partagée avec l'environnement, rendant encore plus difficile la bataille pour l'emploi. Le partage de cette priorité génère des blocages, des freins, des interdictions, au détriment de l'activité économique, donc de l'emploi. La priorité de l'emploi ne peut être partagée ; il faudra l'affirmer clairement à tous les niveaux, sinon, ceux qui prédisent pour notre département un avenir de réserve verte finiront par avoir raison" déclare Géraud Spire, Président de la CCI des Ardennes.

* A noter les conclusions de l'Etat précisant à la CCI que "puisque'il s'agit d'une zone industrielle existante, la destruction de la zone humide est possible, mais devra faire l'objet de mesures compensatoires : l'engagement à protéger, dans un délai de trois ans, une autre zone humide d'une surface d'une à deux fois la zone détruite".